DOSSIER TECHNIQUE

GESTION FORESTIÈRE ET PUITS DE CARBONE

LES FORÊTS, ESSENTIELLES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts européennes constituent d'importants **puits de carbone**, capables d'absorber et de stocker **environ 10% du total** des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne.

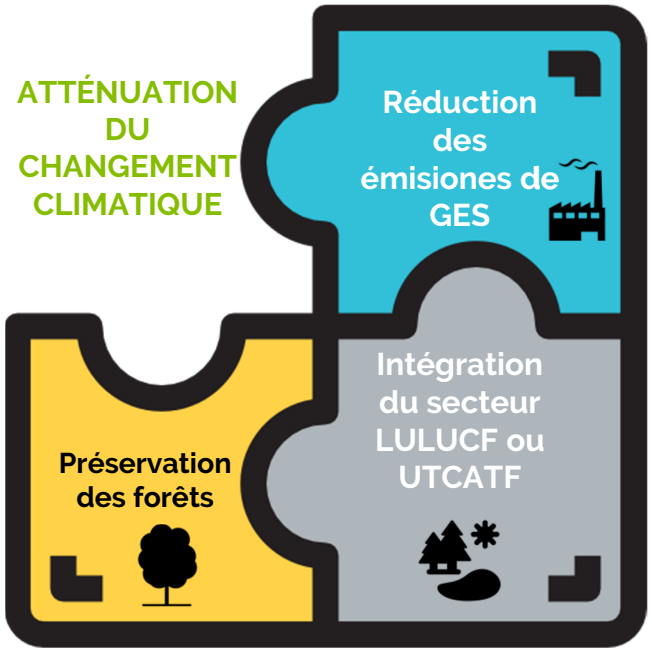

C'est pour cela que la **conservation et la gestion des forêts**, encadrée dans le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (**UTCATF ou LULUCF**), revêt une importance spéciale dans les **politiques et objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Union européenne**.

LE RÔLE DU SECTEUR FORESTIER DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étant donné l'importance des forêts pour le changement climatique, le secteur forestier, **du propriétaire jusqu'au technicien**, doit jouer un rôle clé pour garantir que le potentiel de **puits de carbone soit optimisé dans son intégralité**.

QU'EST-CE QU'UN PUITS DE CARBONE ?

Un puits de carbone est n'importe quel processus, activité ou mécanisme qui **absorbe de l'atmosphère un gaz à effet de serre**, un aérosol, ou un précurseur de gaz à effet de serre. Par rapport au projet LIFE FOREST CO2, les puits seront les activités de **gestion réalisées par l'être humain** dans le milieu forestier capables d'augmenter le carbone dans les divers compartiments forestiers:

- biomasse vivante (aérienne y racinaire),
- carbone organique des sols,
- litière et bois mort.

QU'EST-CE QUE LA COMPENSATION DE L'EMPREINTE CARBONE ?

L'achat d'une **quantité déterminée d'équivalent CO_2 provenant des absorptions de CO_2** par un puits de carbone. La compensation d'émissions reflète l'engagement environnemental d'une organisation qui a également d'autres bénéfices.

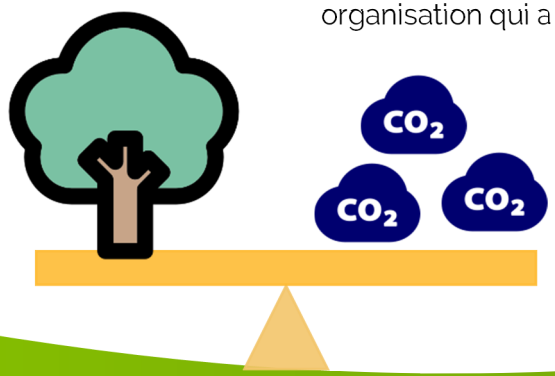

LES MARCHÉS VOLONTAIRES DE CARBONE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LE SECTEUR FORESTIER

Dans le milieu des secteurs diffus, l'implication dans la lutte contre le changement climatique peut être stimulée à travers la participation des **marchés volontaires de carbone**.

Dans ces marchés, ceux qui génèrent ou favorisent les puits de carbone peuvent monnayer le CO_2 absorbé comme un bien échangeable à travers le crédit de carbone.

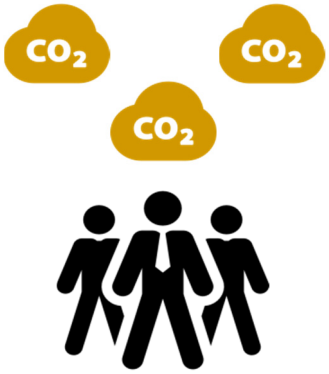

Ces crédits seront cédés en échange d'une quantité monétaire déterminée aux organisations des secteurs diffus qui contribuent ainsi à financer des actes d'atténuation du changement climatique et d'amélioration de l'environnement.

LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE, UNE DOUBLE ALLIÉE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Prévention

La gestion forestière, quand elle se fait avec des critères de durabilité, a une fonction avérée de **conservation du stock de carbone** dans la forêt à long terme, car les mesures de gestion préparent le peuplement pour **faire face aux risques** comme les incendies, les sécheresses ou les attaques sanitaires, entre autres, évitant ainsi la libération du CO_2 accumulé vers l'atmosphère.

Sylviculture du carbone

De plus, dans ce contexte, on peut contribuer à la séquestration de carbone à travers une **gestion visant à augmenter la production de biomasse forestière**, la décomposition lente des rémanents, à améliorer la structure forestière ou à planifier la valorisation et les usages futurs des produits récoltés, pour maximiser la séquestration de carbone par les forêts. Éclaircies, coupes, élagages, densifications ou une gestion adéquate des rémanents sont quelques-unes des opérations qui peuvent **favoriser l'effet de puits des forêts**.

COMPARTIMENTS DU CARBONE FORESTIER

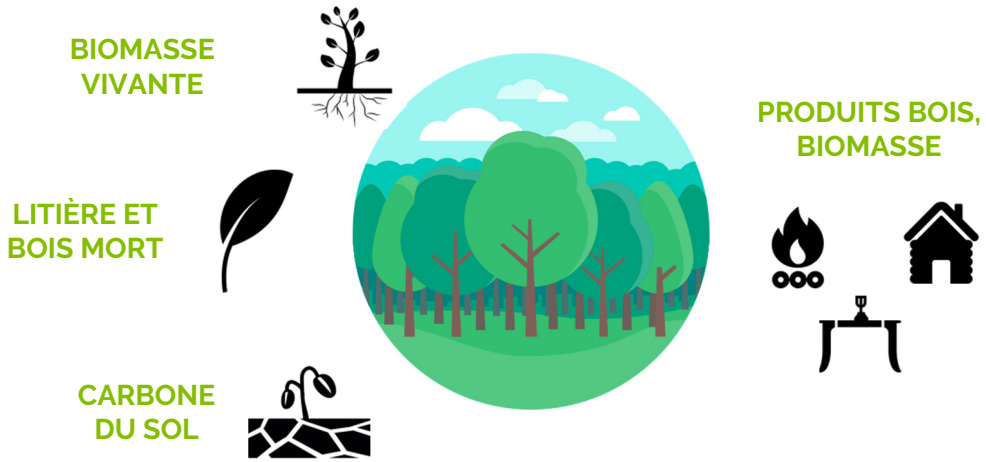

PROJETS DE PUITS DE CARBONE

Actuellement, **les organismes internationaux reconnaissent la gestion forestière** comme activité séquestrant le CO_2 de l'atmosphère et agissant comme puits de carbone. Toutefois les projets les plus fréquents dans le milieur forestier sont ceux qui induisent des changements dans les usages du sol générant de **nouvelles surfaces boisées**.

Terres agricoles

Pâturages

Landes

Sol urbanisé

Terrains incendiés

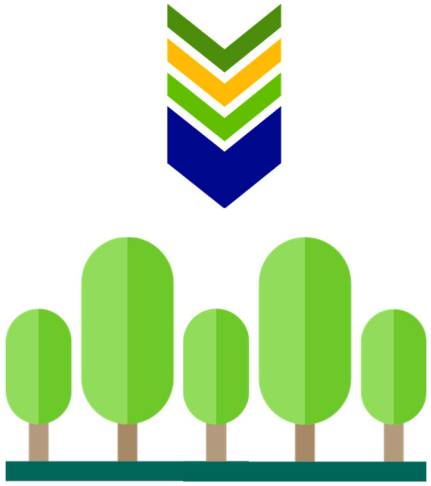

FORÊT

Initiatives et registre national de projets carbone

Actuellement, il existe de nombreuses initiatives et des entités dédiées à la mise en place de projets carbone dans le milieu forestier avec la **finalité de céder les crédits de CO_2** générés dans les marchés volontaires du carbone, mais ces projets se font dans des pays étrangers (pays en voie de développement bien souvent).

Jusqu'à présent, il n'existait pas en France de registre national permettant de compenser légalement ses émissions carbone. Depuis 2018, un **référentiel national de compensation carbone**, approuvé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, est effectif et permet la réalisation de projets de compensation avec génération d'**unités bas carbone** (UBC) pour les organisations intéressées par une compensation de leur empreinte carbone.

Pré-requis pour un projet carbone

Pour qu'un projet soit validé par le référentiel bas carbone (et pour qu'il puisse être inscrit sur le registre), plusieurs points détaillés par les méthodes doivent être vérifiés :

Éligibilité

- Avoir un document de gestion durable agréé
- Conformité au référentiel et aux méthodes forestières

Critères carbone

- Définir un scénario de référence
- Démontrer l'additionnalité
- Prendre en compte le risque de non permanence
- Suivi et vérification

COMMENT SONT CÉDÉS LES CRÉDITS D'UN PROJET ?

CALCUL DES ABSORPTIONS

Pour connaître le CO_2 que va séquestrer un projet, et donc les **absorptions sous la forme de crédits qui pourront être générés**, il convient de calculer le stock de carbone que formera le nouveau peuplement forestier, lequel variera en fonction des espèces, de la densité... Pour ce faire, il existe **deux types de calculs** (le référentiel bas carbone délivre des unités bas carbone ex ante).

EX ANTE

Calculs sur la base d'estimations avant que ne se produise la croissance des arbres

EX POST

Calculs sur la base de modèles qui estiment le poids des la biomasse sèche des arbres une fois qu'ils ont poussé

PRIX

Le prix d'un projet carbone se détermine de gré à gré. La compensation de l'empreinte carbone s'inscrit dans le cadre des marchés volontaires du carbone qui, comme n'étant pas régulés, impliquent que **le prix du crédit sera déterminé par l'impulseur du projet**. Le prix du crédit pourra s'établir en fonction des caractéristiques du projet, des coûts, de la valeur ajoutée ou de la quantité achetée (entre autres facteurs).

INTÉRESSÉS

Les principaux intéressés pour compenser leur empreinte carbone par l'acquisition de crédits de CO_2 sont **les entreprises et les organisations des secteurs diffus ou non régulés** engagées dans l'environnement. Ces secteurs englobent :

Agriculture, élevage, sylviculture, pêche

Commerce, hôtellerie

Construction

Transport et stockage

Industrie manufacturière

Activités professionnelles, scientifiques, techniques

Santé, banques, éducation, autres,

Fourniture d'eau, déchets, etc.

Administration publique, organisations et ONG

QUELS BÉNÉFICES IMPLIQUENT CES PROJETS ?

LIFE FOREST CO2, LE LIEN ENTRE FORÊTS ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les projets de plantation et de création de nouvelles forêts sont des initiatives très populaires et reconnues comme puits de carbone et d'atténuation du changement climatique. La **gestion forestière**, bien que moins connue, peut permettre de **séquestrer davantage de CO_2 de l'atmosphère**, lorsqu'elle met en pratique certaines opérations sylvicoles (éclaircies, conversion de taillis en futaie, enrichissement...).

Dans le projet LIFE FOREST CO2, on développe entre les organisations des secteurs diffus la compensation avec des **crédits de CO_2 générés par les projets forestiers**, favorisant ainsi la préservation des forêts sur le long terme et les services qu'elles fournissent à la société.

LE LOGO LIFE FOREST CO2

Le projet LIFE FOREST CO2 a créé un **logotype exclusif, destiné aux propriétaires, gestionnaires forestiers et professionnels du secteur forestier** intéressés par le développement de projets d'amélioration des puits.

Ce logo certifie qu'un **projet carbone** a été développé **avec le projet LIFE FOREST CO2**, et que les acteurs ont ainsi agi pour lutter contre le changement climatique et en faveur des services écosystémiques fournis par les forêts françaises.

COMMENT LE CNPF PEUT-IL VOUS AIDER ?

- **Conception, développement et ingénierie de votre projet carbone**
- **Conseil sur la participation** au registre national bas carbone de compensation et sur les projets carbone et autres initiatives
- **Mise en contact** avec des organisations des secteurs diffus intéressées pour compenser leur empreinte carbone
- **Information sur les cobénéfices** associés aux projets carbone
- **Utilisation du logotype** du projet **LIFE FOREST CO2**
- **Communication** de votre projet en tant que puits générant des **absorptions de CO_2**

CONTACT

Info@lifeforestco2.eu

www.lifeforestco2.eu

@LIFE_FORESTCO2

Proyecto LIFE FOREST CO2

LIFE FOREST CO2

LIFE FOREST CO2

Le projet LIFE FOREST CO2, LIFE14 CCM/ES/001271 – *Quantification des puits de carbone forestier et développement de systèmes de compensation en tant qu'outils d'atténuation du changement climatique* est un projet financé par le programme LIFE de l'Union européenne, au sein du sous-programme de l'Action pour le Climat, qui cherche à renforcer le rôle des puits de carbone forestiers dans la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, il vise à impliquer les entreprises et les organisations des secteurs non régulés ou diffus, en développant la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et l'économie bas carbone à travers la compensation des émissions.

Le projet LIFE FOREST CO2 est une initiative transnationale menée par la Communauté autonome de Murcie (ministère de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement), en collaboration avec AGRESTA S. Coop., le Centre de services et de promotion forestière et de son industrie de Castille-et-Léon (CESEFOR), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), Ingeniería del Entorno Natural (IDEN), l'Université de Cordoue et la Communauté autonome de Galice (ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire).

Región de Murcia

UNIVERSIDAD D CORDOBA

agresta

XUNTA DE GALICIA
CONSELLERÍA DE MEDIO AMBIENTE E ORDENACIÓN DO TERRITORIO
Dirección Xeral de Calidade Ambiental e Cambio Climático

CNPF

INGENIERÍA DEL ENTORNO NATURAL

cesefor

www.lifeforestco2.eu

IMPRESO EN PAPEL RECICLADO